

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le seize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Julien BENARD, Maire.

Étaient présents : M. Julien BENARD, M. Bernard BERTHET, Mme Josiane HAM, M. Serge HAM, Mme Béatrice HUGONIN, M. Tristan PERRIER, Mme Maeva PASCAL, Mme Laura SIMONNET, M. Jean-Claude HUGONIN

Absente excusée : Elodie LE LUYER

Secrétaire de séance : Serge HAM

Date de convocation : 10/04/2026

Date d'affichage : 10/04/2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Votants : 9

A 20h, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal.

N°506 Approbation du compte administratif 2025 et affectation des résultats

Sous la présidence de Mme Maeva PASCAL, 1^{ère} Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'année 2025 :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 474 571.64 €

Recettes : 785 727.45 €

Résultat exercice 2025 : 29 557.20 €

Résultat antérieur reporté : 281 598.61 €

Résultat de clôture 2025 : 311 155.81 €

Section d'Investissement

Dépenses : 315 650.12 €

Recettes : 314 953.25 €

Résultat exercice 2025 : -696.87€

Résultat antérieur reporté : 304 119.70 €

Résultat de clôture 2025 : -696.87 €

Et propose l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de Fonctionnement = 311 155.81€

Compte de recettes de fonctionnement n° 002 = 310 458.94 €

Compte de recettes d'investissement n° 1068 = 696.87 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ;

Le Conseil Municipal,

Approuve le Compte Administratif 2025 ;

Accepte le Compte de Gestion de l'année 2025 présenté par le Comptable Public qui est identique au Compte Administratif de M. le Maire ;

Approuve l'affectation des résultats.

Le Maire
Julien BENARD



Transmis au contrôle de légalité le 21/04/2026

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

21 AVR. 2026

RECEPISSE

Le secrétaire de séance
Serge HAM